



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale
de l'enseignement
et de la recherche

Service de l'enseignement
supérieur, de la recherche
et de l'innovation

Sous-direction de
l'innovation

Bureau des initiatives de
partenariats et
d'innovations

1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP

Dossier suivi par :
Danièle SAINT-LOUBOUÉ

Tél. : 01 49 55 45 27
Fax : 01 49 55 80 98
SD1003

Monsieur le Directeur Général de l'ACTA
149, rue de Bercy
75595 PARIS Cedex 12

Objet : Agrément du RMT Fertilisation et Environnement 2014-2018

Paris, le 13 JAN. 2014

Monsieur le Directeur général,

Vous avez déposé, dans le cadre de l'appel à projets sur les RMT publié par circulaire DGER/SDI/C2013-2008 du 25 juin 2013, une demande d'agrément pour la prolongation du réseau mixte technologique « Fertilisation et Environnement » pour la période 2014-2018 auprès de mes services.

Le jury d'experts qui a examiné votre dossier les 25 et 26 novembre 2013 a émis un avis favorable à ce projet et fait part d'un certain nombre de remarques et recommandations, qui sont reportées ci-après :

« Le jury souligne la qualité du bilan de ce RMT dont le fonctionnement paraît très bon (équipe d'animation active, comité stratégique, comités de pilotage des projets, séminaires...) et les productions sont très nombreuses (objectifs du programme de travail atteints, nombreuses publications, formations et communications. 8 projets retenus par le CASDAR (dont 3 montés par le RMT), appui aux politiques publiques dans le cadre du contentieux directive nitrate et la mise en place des GREN. Le partenariat avait fortement évolué au cours de la période écoulée, sans que les motivations des entrants ne soient explicitées.

Le nouveau projet de RMT s'inscrit dans la volonté de combiner la performance économique et la performance environnementale. Il prévoit l'extension du périmètre au recyclage des matières organiques, à la diversification des cultures (et notamment au rôle des légumineuses), aux impacts environnementaux des pratiques culturales (couplages de cycles, impacts à différentes échelles spatiales et temporelles) et à l'AB. La prise en compte de l'apport du sol va être étudiée, ce qui est assez novateur puisque les références actuelles (COMIFER) ne prennent pas en compte la part apportée par le sol. On est ainsi passé d'un RMT plutôt orienté outil à un RMT réellement thématique, capable de venir appuyer des reconceptions de systèmes. Le programme de travail et la répartition des tâches sont clairs. Les valorisations annoncées sont intéressantes (en particulier, il est prévu un kit pédagogique de formation pour faciliter l'appropriation rapide des nouvelles

connaissances sur le cycle biogéochimique de l'azote). L'animation est construite autour de deux animatrices principales (INRA et ACTA) et d'un binôme mixte d'animateurs pour chaque axe de travail. L'investissement de la recherche publique (INRA) est considérable. Le partenariat est légèrement élargi pour atteindre 32 participants avec de nouveaux partenaires : ISARA, ITAB, ANSES.

La volonté de mettre les publications et l'expertise scientifique au service des politiques publiques est à saluer, de même que la volonté affichée de s'inscrire dans des dynamiques européennes.

Le jury RMT donne un avis favorable à la labellisation de ce RMT pour la période 2014-2018 et émet les recommandations suivantes :

- *Veiller à l'articulation avec le RMT « Elevage et environnement » sur le thème des produits résiduels organiques pour fournir une vision exhaustive de la valeur fertilisante de ces effluents et de l'impact de leur utilisation*
- *S'inscrire plus résolument dans un changement d'approche, passant de la fertilisation raisonnée à l'agroécologie, en élargissant bien la réflexion comme proposé autour des changements d'échelles spatiale et de temps, et en affichant clairement la volonté d'être acteurs dans l'appui à la reconception de systèmes.*
- *Le temps d'animation prévu par les animatrices est important et ambitieux, mais il semble peu cohérent avec la charge de travail et les engagements, en particulier dans le cas de l'animatrice INRA.*
- *Les modes prévus de diffusion de l'information semblent assez classiques. Le développement d'Applis à destination des agriculteurs serait tout à fait justifié ici. Elles pourraient être combinées aux kits pédagogiques prévus. »*

Le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a décidé de suivre cet avis et de labelliser le RMT pour la période 2014-2018. Vous trouverez ci-joint la décision correspondante.

Vous souhaitant pleine réussite dans vos actions, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice générale
de l'enseignement et de la recherche



Mireille RIOU-CANALS

Copie : animateur du RMT Fertilisation et Environnement (Mathilde HEURTAUX)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DECISION D'AGREMENT D'UN RESEAU MIXTE TECHNOLOGIQUE

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-1, D. 800-3, D800-4 et D. 800-5,

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 relatif à l'approbation du cahier des charges des réseaux mixtes technologiques (RMT),

Vu l'avis de la formation commune du Conseil d'orientation scientifique et technique de l'Association de coordination technique agricole (ACTA) et du Comité scientifique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture réuni les 25 et 26 novembre 2013,

La Directrice générale

Considérant la demande d'agrément présentée le 25 septembre 2013 par l'Association de coordination technique agricole (ACTA),

décide

Art 1^{er}. - Le RMT suivant est agréé jusqu'au 31 décembre 2018 :

- «Fertilisation et environnement», porté par l'Association de coordination technique agricole (ACTA).

Art 2. - La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Paris, le 13 JAN. 2014

Pour le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Mireille RIOU-CANALS